Que retenir du

15 Avril 2021

Immersion d'épaves, quels enjeux pour la biodiversité ?

ISLAND COAST OCEAN SOLUTIONS

Le webinaire a regroupé une centaine de participants. Il s'inscrit dans les travaux préparatoires à la rédaction d'un guide technique et juridique dont l'ambition est d'établir l'état des connaissances, notamment pour le cadre réglementaire mais également d'élaborer une série de recommandations à destination de porteurs de projets. Compte tenu du manque de retour d'expérience notamment sur le territoire métropolitain, ce document constituera une première étape qu'il conviendra de compléter par la suite et si possible sur la base de cas concrets.

Les échanges ont été fructueux. Le sentiment général des participants est que la question de l'immersion de navire – appellation préférable à la notion d'épaves plus péjoratives, négatives et qui a une signification particulière en matière juridique – est une question actuelle, pertinente, pour laquelle la volonté d'avancer est très majoritaire.

Sur le plan écologique, les épaves constituent des oasis de vie dans lesquelles on peut retrouver des espèces rares ou emblématiques. Elles constituent un habitat dont l'intérêt réside dans sa complexité structurelle. Les participants ont toutefois souligné le fait que si l'immersion de navire peut -être un bon moyen de délester la pression d'usages sur des sites naturels, elle ne constitue pas la seule réponse. Souvent, l'activité de plongée subaquatique se localise sur des sites réduits et très fréquentées. Il existe vraisemblablement dans les territoires des secteurs « naturels » intéressants pour la pratique de l'activité qui répondrait aussi à la régulation de l'activité.

La question de la pollution engendrée par l'immersion d'un navire, tout comme celui de sa sécurisation est à prendre en compte avant l'immersion. Par définition, l'immersion d'un navire ne peut être envisagée que si le navire est sécurisé et dépollué.

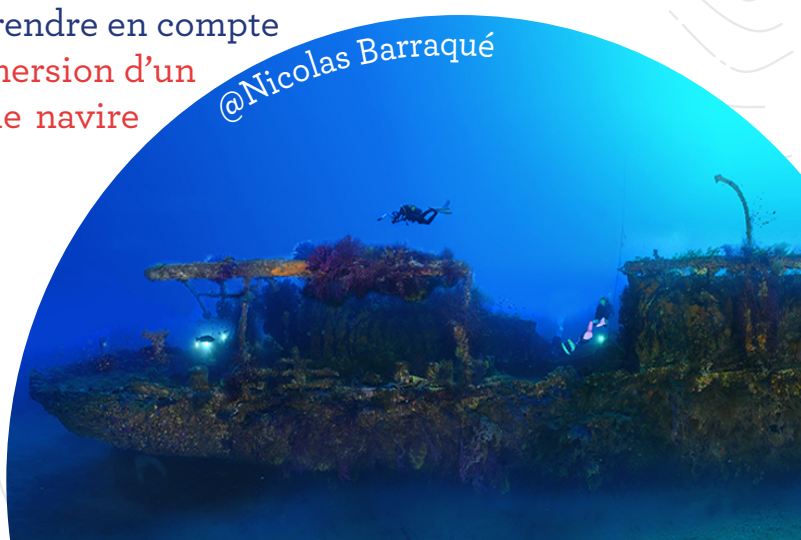

Toutefois, les échanges qui ont porté sur la responsabilité en cas d'accident de plongée sur un navire immergé ont soulevé des questions diverses, allant de la responsabilité individuelle à celle de l'organisation ou bien encore l'invitation à découvrir un navire immergé.

La question juridique a été abordée avec pragmatisme et efficacité. Si elle demeure complexe, elle ne peut pas être considérée comme un cadre rendant impossible une immersion mais comme un cadre d'accompagnement. A ce titre, contrairement aux idées reçues, la convention de Barcelone n'interdit pas l'immersion de navire, que cela soit pour des raisons écologiques ou des raisons économiques. Les exemples présentés à Malte ou Chypre, pays signataires de la convention, l'ont bien démontré. L'importance en droit international ou en droit national est de bien identifier l'intention de l'immersion. C'est bien cette finalité qui définit le cadre juridique de l'immersion. Seule l'immersion à des fins d'élimination (impliquant alors un « dechet » non valorisé) est justement interdite dans le protocole immersion de 1976.

L'importance économique de l'attractivité d'un navire immergé a été abordée. La dimension historique et culturelle tout comme son attractivité écologique constituent un centre d'intérêt important pour la pratique de la plongée sous-marine, en permettant notamment une attractivité temporelle plus importante.

Bien évident, comme tout projet d'aménagement sur le littoral, l'immersion d'un navire doit se faire dans un cadre concerté, partenarial, sans risque de destruction d'habitat naturel et pas au détriment d'une catégorie d'acteurs maritimes.

De nombreuses questions demeurent : est-il préférable d'immerger des navires en bois, en plastique, en métal ? petits ou grands ? à proximité d'épaves déjà existantes et dégradées ? avec quelles exigences amont de préparation ? dans quel processus réglementaire ? Le prochain webinaire du 5 mai abordera notamment ces questions. Le guide résultant de ces échanges sera présenté aux journées ICO Solutions de septembre 2021.

Atelier porté par